

Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

SSIAP 1

Présentation de la formation :

L'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes prévient des risques incendie et intervient dans l'organisation des secours et la prise en charge des personnes en cas d'incendie.

Objectif : Maîtriser les compétences nécessaires de l'emploi d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Prérequis :

- Être titulaire de la carte SST
- Aptitude médicale

Public : Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Compétences visées :

- ✓ Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires
- ✓ Assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Les moyens humains : Formateur-expert SSIAP 3.

Evaluation finale :

- ✓ QCM d'évaluation des connaissances acquises (30 questions)
- ✓ Épreuve pratique individuelle en fin de formation

Recyclages : tous les 3 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>

Le programme :

1 - Le feu et ses conséquences

- ✓ Le feu
- ✓ Comportement au feu

2 - Sécurité incendie

- ✓ Principes de classement des établissements
- ✓ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- ✓ Desserte des bâtiments
- ✓ Cloisonnement d'isolation des risques
- ✓ Évacuation du public et des occupants
- ✓ Désenfumage
- ✓ Éclairage de sécurité
- ✓ Présentation des différents moyens de secours

3 - Installations techniques

- ✓ Installations électriques
- ✓ Ascenseurs et nacelles
- ✓ Installations fixes d'extinction automatique
- ✓ Colonnes sèches et humides
- ✓ Système de sécurité incendie

4 - Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- ✓ Le service de sécurité
- ✓ Présentation des consignes de sécurité et main courante
- ✓ Poste de sécurité
- ✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- ✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction
- ✓ Appel et réception des services publics de secours
- ✓ Sensibilisation des occupants

5 - Concrétisation des acquis

- ✓ Visites applicatives
- ✓ Mises en situation d'intervention

Durée : 70 heures + 7h examen

Effectif : 12 personnes maximum